



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

183

DB7

Régularisation des crues du bassin
versant du lac Kénogami

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Garde côtière
Région Laurentienne
Programmes maritimes
Protection eaux navigables

Coast Guard
Laurentian Region
Marine Programs
Navigable Waters Protection Program

Classif. sécurité / Security

Le 7 novembre 2001

Votre réf./Your ref.

Monsieur Alain Chamberland
Administrateur Ingénierie
Ingénierie, approvisionnement et construction
Hydro-Québec
855, rue Ste-Catherine Est, 14^e étage
Montréal QC H2L 4P5

Notre réf./Our ref.
8200-01-4225

Objet: Votre demande d'autorisation pour critères de navigabilité dans le cadre de la réfection des routes forestières, régulation des crues du bassin versant du lac Kénogami, comté de Chicoutimi, province de Québec (projet du réservoir Pikauba)

Monsieur,

La présente se réfère à votre lettre du 25 septembre 2001 relative au projet cité en rubrique. S

À la suite d'une inspection effectuée les 24 et 25 octobre 2001 par des agents de la Garde côtière, nous avons déterminé que les ouvrages existants et projetés sur les tracés des principales routes forestières ayant accès par les routes 169 et 175 ne sont pas assujettis à une autorisation formelle en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* compte tenu que, ces ouvrages ne sont pas situés dans des plans d'eaux navigables au terme de la LPEN.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents que vous nous avez fournis, montrant les chaînages des ponceaux et ponts inspectés par les accès des routes 169 et 175.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy Lafond
Surintendant int.

GL/kh

c.c. Daniel Hardy, gestion de l'habitat du poisson, Pêches et Océans Canada